

Secrétariat Général du gouvernement

Direction de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

19 Avenue du Maréchal Foch
BP M2- 98849 Nouméa Cedex

Mél : denc@gouv.nc
Tél. : 26.21.71 - Fax : 23.96.35

2025 – DENC - 48165

Nouméa, le 30 septembre 2025

La directrice

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
d'école et personnels enseignants,
s/c de madame l'inspectrice et messieurs les inspecteurs
d'autorité pédagogique

Circulaire relative à l'organisation de l'enseignement bilingue en Nouvelle-Calédonie

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement affirme son ambition d'ouvrir l'école calédonienne sur la région Océanie et sur le monde.

Préparer les élèves aux échanges dans la zone Pacifique, où la langue anglaise et les langues océaniques occupent une place importante, et les outiller pour communiquer aisément dans un contexte de mondialisation accrue, constituent deux enjeux d'avenir pour le territoire.

L'ouverture d'écoles bilingues, ou la transformation d'écoles existantes en écoles bilingues, s'inscrivent dans cette volonté d'ouverture culturelle.

Ces écoles ont pour mission de garantir les apprentissages fondamentaux pour tous les élèves, tout en développant leurs compétences langagières.

Le choix de la langue d'enseignement seconde (anglais, langues kanak ou océaniques) relève de la compétence de chaque province.

Dans ces écoles, les enseignements sont dispensés respectivement en français et en langue 2 (anglais, langues kanak, langue océanique, ...). Pour les enseignants, il ne s'agit pas uniquement d'enseigner une langue 2 mais bien d'enseigner en langue 2 une partie des disciplines dites "non linguistiques" (DNL). Dès lors, des questions d'ordre pédagogique se posent notamment en termes d'organisation, d'articulation entre les langues et de répartition horaire. La présente circulaire définit un cadre pour faciliter et harmoniser les pratiques des équipes enseignantes.

L'anglais et les langues kanak demeurent des disciplines à part entière à raison d'une heure et demie par semaine pour l'anglais, et de deux heures pour les langues kanak et océaniques.

Parité horaire :

Par principe, quel que soit le cycle, les enseignements sont assurés pour moitié du temps en français et en langue 2. Seules les disciplines linguistiques sont enseignées dans une langue unique (le français en français, la langue 2 en langue 2).

Articulation entre les langues :

En adéquation avec la délibération n°127 du 13 janvier 2021 portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie où il est indiqué :

*“ARTICLE 38 : À l'école primaire, dans le cadre de l'innovation pédagogique, des écoles expérimentales bilingues français – anglais, langues kanak, océaniques ou de la région Asie-Pacifique – peuvent être créées, sous l'autorité pédagogique de la Nouvelle-Calédonie, en concertation avec les communes et les provinces concernées et en fonction de leurs réalités culturelles et linguistiques. À défaut de l'école entière, une section bilingue en continuum jusqu'au CM2 peut-être organisée. **Dans ce cadre, un enseignement est dispensé pour moitié en anglais, en langue kanak ou de la région Asie-Pacifique et pour moitié en français. Cependant, aucun domaine disciplinaire, autre que la langue choisie, ne peut être enseigné exclusivement dans cette langue. Les parties des programmes ou des enseignements dispensés en français, en anglais, en langue kanak, ou de la région Asie-Pacifique sont déterminées dans le cadre du projet d'école conformément au principe de la parité horaire. Les enseignements sont assurés par des enseignants bilingues faisant l'objet d'une procédure d'agrément ou engagés dans une procédure d'agrément, selon les conditions fixées par arrêté du gouvernement.**”*

Pour parvenir à développer les compétences linguistiques des élèves dans les deux langues proposées, on pourra s'appuyer sur la complémentarité des approches suivantes :

- Approche immersive : la totalité de la séance est menée dans une seule langue. Elle convient à l'apprentissage des langues (heure et demie hebdomadaire d'anglais par exemple).
- Approche didactisée : les contenus apportés lors des apprentissages en langue 2 sont articulés pour répondre aux besoins de maîtrise langagière en DNL.
- Approche intégrative : elle articule les langues au sein même des temps d'apprentissage. Par exemple, une partie de la première séance peut être menée en langue 1 pour expliciter ce qui sera vu en langue 2 ou revenir sur ce qui a été vu lors du bilan. Elle permet également l'utilisation de supports en langue 1 alors que la langue d'échanges est la langue 2 (et *vice versa*). Cette approche favorise la montée en compétence tant en langue 2 que dans la DNL ciblée.
- Approche plurilingue : à la manière d'élèves allophones, certains élèves auront besoin de recourir à leur langue maternelle. Cette approche s'intègre à l'ensemble des autres approches au travers de micro-interactions avec un ou quelques élèves dont le besoin est identifié.

Au cycle 1, la langue 2 ne fait pas l'objet d'une évaluation à proprement parler. Cependant, le cahier de suivi des apprentissages pourra indiquer si la compétence ciblée a été validée en langue 1, en langue 2 ou dans les 2 langues.

Aux cycles 2 et 3, la langue 2 est enseignée comme en école ordinaire, à travers la mobilisation de structures langagières (modèles syntaxiques) et l'apport de vocabulaire, ces derniers étant plus complexes qu'en école ordinaire.

Des repères de progressivité spécifiques aux écoles bilingues sont disponibles pour l'ensemble des cycles dans les ressources pédagogiques du site de la Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC).

Organisation des écoles :

À la discrétion des directions provinciales de l'éducation / de l'enseignement et en fonction des réalités du terrain et du vivier de personnel bilingue disponible, deux organisations sont possibles afin d'assurer cette parité horaire des enseignements au sein des écoles :

- 1 enseignant = 1 langue : fonctionnement du type échange de service mais sur l'ensemble des DNL. Les assistants de langue peuvent venir alors en soutien de l'enseignant chargé des DNL en langue 2.
- 1 enseignant = 1 classe : l'enseignant assure les enseignements dans les deux langues avec le soutien possible des assistants de langue (personnes “locutrices”)

La répartition horaire dans les emplois du temps doit faire apparaître cette recherche de la parité horaire en regroupant les temps en langue 2. On préférera une alternance des langues entre les journées ou les demi-journées.

Des temps de concertation pris sur les conseils de cycles et des conseils des maîtres doivent permettre d'établir une dynamique de collaboration d'équipe. Au moins 5 heures annuelles devront ainsi être dédiées à l'organisation et à la planification au regard de l'aspect bilingue.

Prise en compte des élèves en difficulté :

La difficulté scolaire est présente dans toutes les classes. La différenciation pédagogique est la première réponse à apporter comme dans toutes les classes. Le DESED n'a vocation à intervenir que sur les fondamentaux.

Évaluation des acquis des élèves :

Les élèves restent soumis aux mêmes évaluations institutionnelles que ceux du reste de la Nouvelle-Calédonie.

Concernant le niveau d'anglais (CECRL) pour les écoles bilingues français-anglais, une passation du niveau A1 sera proposée dès le CE2 puis au CM1 pour ceux qui auraient échoué. Le protocole A2, permettant d'évaluer à la fois le niveau A2 et le niveau A1, sera proposé aux élèves de CM2.

Concernant le niveau de langue 2 pour les autres langues kanak et Océaniques, des évaluations seront également proposées.

Les missions des assistants de langue (locuteurs) au sein des écoles :

Le premier objectif de la participation des locuteurs aux activités d'enseignement est d'œuvrer pour la réussite des élèves tant dans le domaine de l'apprentissage de la langue 2 que dans les autres domaines d'apprentissage de l'école primaire.

Ils sont invités à toutes les réunions de travail des écoles.

Afin d'éviter la confusion des rôles, l'enseignant reste le responsable pédagogique de la classe et définit les modalités d'organisation de l'enseignement de la langue 2 en partenariat avec le locuteur.

Les locuteurs sont amenés à intervenir prioritairement en **co-intervention** durant les séances en DNL selon un rythme, une périodicité et une organisation définis au préalable par l'équipe enseignante en fonction d'une stratégie de classe, de cycle et d'établissement.

Ainsi, le locuteur :

- apporte un contact avec une langue authentique,
- favorise les prises de parole et les interactions entre élèves en langue notamment dans les phases de travail en groupes ou en ateliers,
- peut accompagner un groupe d'élèves en difficulté langagière afin de proposer une remédiation préparée en collaboration avec l'enseignant, notamment dans le cas d'élèves arrivant en école bilingue ou en début d'année pour réactiver les connaissances linguistiques.

Les locuteurs, personnes-ressources, sont porteurs d'une culture authentique (anglo-saxonne ou océanique) et peuvent être source de propositions, y compris pour l'élaboration de supports et de matériels.

Afin d'assurer un accompagnement pédagogique pour ces agents, des visites sur le modèle des suivis de remplaçants seront effectuées par les conseillers de circonscription ou le conseiller référent en langue 2. Un bulletin de visite propre au rôle de locuteur sera ensuite envoyé à la direction provinciale.

Dans le cas d'un passage en bilingue :

L'identification bilingue se fera dès le cycle 1, puis par montée de cohorte selon le niveau des élèves, afin d'éviter toute surcharge cognitive, source de stress ou d'inégalités liées aux contextes socio-économiques et familiaux.

Les niveaux de classe non identifiés bilingues devront être vigilants à renforcer la langue 2 afin de créer un environnement bilingue. Ainsi, au moins 6h seront attendues en langue 2 pour ces niveaux.

Le cas spécifique de la sieste en section des petits sera adapté afin que le taux horaire global de chaque élève soit réparti pour moitié entre les deux langues.

Les équipes dans ces écoles bénéficieront d'une formation organisée conjointement par la direction provinciale pour la maîtrise de la langue 2 et la DENC pour les aspects pédagogiques.

Le cas des maîtres d'accueil temporaires (MAT) et maîtres formateurs (MF) en écoles bilingues :

Comme dans toute école en Nouvelle-Calédonie, des enseignants peuvent faire le choix d'accueillir des stagiaires en formation initiale dans leur classe sous la modalité de "pratique accompagnée". Leurs rôles et missions de *maître d'accueil temporaire* restent définis par la Délibération n° 343 du 30 décembre 2002 relative aux fonctions de conseillers pédagogiques, de maîtres formateurs et de maîtres d'accueil temporaires articles 10 et 11.

Les enseignants ayant reçu un avis favorable de leur inspecteur pour la qualité modélisante de leurs pratiques pourront se voir proposer l'accueil d'enseignants nouvellement nommés en école bilingue

(titulaires ou remplaçants). Leur accompagnement sera organisé conjointement par la direction provinciale et la DENC.

Pour le cas des maîtres formateurs, les missions de formation devront être réparties équitablement entre les différentes institutions (la circonscription pédagogique et la direction provinciale de l'éducation) et les instituts de formation (IFMNC et INSPE) afin de partager leur expertise bilingue.

Les ressources disponibles :

De nombreuses ressources pour les écoles bilingues français-anglais sont disponibles sur le Google site "[English corner](#)" tant d'un point de vue pragmatique avec des activités à mettre en place, que théorique pour saisir les enjeux liés à un contexte d'enseignement bilingue. Chaque direction provinciale peut également proposer des ressources et les partager après avoir reçu un avis pédagogique favorable de la DENC.

D'autres ressources concernant les langues kanak et océaniques sont disponibles sur le site de la DENC, d'autres ressources pourront être proposées sous les mêmes conditions ([ressources](#)).

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Christelle VARNEY